

LE CONTRAT CADRE ASSURANCE OAI

LE CONTRAT D'ASSURANCE DES MEMBRES DE L'ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS

ARCHITECTES,
INGENIEURS-CONSEILS,
ARCHITECTES D'INTERIEUR,
URBANISTES-AMENAGEURS,
ARCHITECTES-PAYSAGISTES,
INGENIEURS-PAYSAGISTES



L'ASSURANCE RC PROFESSIONNELLE ET DECENNALE DES MEMBRES DE L'OAI : LE CONTRAT CADRE OAI

Depuis toujours, exercer une profession OAI, c'est être au cœur des évolutions de la construction, qu'elles soient techniques, financières ou juridiques.

De plus en plus soutenues, ces avancées élargissent le champ de vos obligations professionnelles et engendrent de nouveaux risques. Aujourd'hui vous êtes plus fréquemment mis en cause et vos responsabilités évoluent avec la diversification de vos missions.

Considérant l'obligation des membres de souscrire une assurance conformément à l'article 6 de la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI et l'obligation de contrôle de la conformité des couvertures des membres par l'Ordre, l'OAI a mis en place solution d'assurance à adhésion facultative innovante et sécurisante réservée exclusivement à ses membres et négociée auprès des assureurs Bâloise Luxembourg et HDI Global, par l'intermédiaire d'ALLIA Insurance Brokers Luxembourg.



— LES **6** AVANTAGES DU CONTRAT CADRE ASSURANCE OAI

— L'assurance d'être bien assuré aujourd'hui comme demain

1 Le contrat est conforme à la loi du 13 décembre 1989 et chaque membre est automatiquement couvert pendant 10 ans en toutes circonstances pour les chantiers réceptionnés pendant la période d'assurance y compris en cas de désaffiliation, en cas de cessation et/ou de décès et ceci sans surprime.

— Vous pouvez vous concentrer sur votre profession

2 Vos responsabilités sont couvertes par un seul contrat.
Celui-ci s'adapte parfaitement à vos obligations légales d'assurance et ce, quel que soit le moment de votre intervention.

Allia Insurance Brokers Luxembourg conseille et fournit une assistance à la gestion de votre adhésion, de votre contrat et de vos sinistres.

— Un contrat qui vous fait gagner du temps

3 Vous vous épargnez les actes de gestion et la déclaration fastidieuse de vos chantiers.

Une seule et unique déclaration annuelle de votre effectif pour assurer l'ensemble de votre activité suffit.

Un seul interlocuteur : Allia Insurance Brokers Luxembourg.

Chaque année, votre attestation d'assurance est transmise directement à l'OAI.

Vous payez le juste prix

4

Une prime forfaitaire annuelle fixe payable suivant votre effectif.

Des remises cumulatives sont prévues pour les chantiers concernés par une Tous Risques Chantier (TRC) / RC décennale.

Dans l'éventualité où l'économie globale du contrat serait déficitaire pour les assureurs, seuls les adhérents concernés par les sinistres subiront une majoration de prime.

Une protection optimale

5

Un plafond de couverture RC exploitation applicable par sinistre.

Deux plafonds de garantie cumulables en RC professionnelle qui distinguent vos missions en cours et vos chantiers réceptionnés.

La couverture automatique et sans déclaration de vos missions complémentaires (Expertise, CPE/CEE, BIM...).

Des garanties étendues

6

Les garanties sont acquises pour vos missions réalisées en Europe, à l'exclusion de la France et de la Suisse (hors législation spécifique locale obligatoire en RC Professionnelle).

La couverture de votre participation à des associations momentanées / groupements d'études peut être étendue à vos partenaires.

10 ANS D'OBLIGATION D'ASSURANCE: 10 ANS D'ASSURANCES GARANTIE AVEC LE CONTRAT CADRE ASSURANCE OAI

En cas de changement d'assureur, le contrat OAI garantit vos chantiers déjà réceptionnés et ceci jusqu'à 10 ans sans démarche à effectuer ni surprime à payer.

La plupart des assureurs de la Responsabilité Civile (RC) professionnelle et dé-cennale vous proposent des contrats qui couvrent votre RC l'année ou survient la réclamation.

Que cette réclamation ait pour origine une mission en cours ou un chantier déjà réceptionné depuis moins de 10 ans. Le montant de garantie que vous accorde l'assureur est épuisable par sinistre et par an.

Le contrat OAI innove. Il est le seul à proposer deux montants de garantie RC équivalents qui se cumulent.

- > Un montant de garantie, par sinistre et par an, destiné à couvrir les réclamations de l'année pour vos missions en cours. La réclamation sera gérée avec les capitaux de l'année en cours.
- > Un montant de garantie destiné à couvrir vos chantiers réceptionnés pour une durée de dix ans et reconstituable en cas d'épuisement partiel ou total des capitaux. La réclamation sera indemnisée, non pas avec les capitaux assurés de l'année en cours, mais avec les capitaux assurés l'année de la réception du chantier.

Des informations détaillées sur le contrat cadre assurance OAI peuvent être téléchargées sur le site www.oai.lu rubrique « Médiathèque ».

Le groupe AlliA en un coup d'œil

AlliA est une société familiale dont les activités se situent dans les domaines du courtage d'assurance, du risk management et du conseil pour les sociétés.

AlliA emploie 400 personnes dans 3 pays (Luxembourg, Belgique et Suisse), avec un encaissement de 800 millions d'euros de primes.

AlliA est un des leaders de l'assurance construction au Luxembourg et du courtage de la responsabilité professionnelle des indépendants.

AlliA est également le courtier du Barreau de Luxembourg et d'autres clients de prestige.

AlliA est membre du réseau Assurex Global, le premier réseau mondial de courtiers indépendants. AlliA est aussi membre de 6 des 10 autres réseaux de courtiers mondiaux.

AlliA Insurance Brokers

- > 3 pays 20 bureaux
- > 400 employés
- > 800 millions EUR de primes
- > + 170 ans d'expérience

Pour un service de qualité, nos devises sont :

1. **Expertise & Excellence** dans le domaine du courtage en (ré)assurances
2. Des produits et services **sur mesure**.
3. Un **accès** au marché (tant national qu'international) **aisé** avec des excellentes relations de travail.
4. Motivé par une relation à **long terme**.
5. Les **meilleures conditions** pour le **meilleur prix**.
6. **Expertise** importante également dans le domaine de la **construction** et la **gestion des sinistres**.

A propos de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI)

Constitué en mars 1990 aux termes de la loi du 13 décembre 1989, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) regroupe 5 professions libérales: architecte, architecte d'intérieur, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur et architecte-/ingénieur-paysagiste.

Un secteur très dynamique en plein essor:

Depuis 1990:

- > Le nombre de bureaux d'architectes établis au Luxembourg a presque triplé (530 en 2024)
- > Le nombre de bureaux d'ingénieurs-conseils établis au Luxembourg a presque quadruplé (223 en 2024)

Ces 753 bureaux ayant un siège au Grand-Duché emploient plus de 5.600 personnes.

Trois missions OAI: légale, professionnelle, culturelle

Au-delà de ses missions légales, d'organisation professionnelle ainsi que d'intérêt public, l'OAI valorise la véritable dimension du travail de ses membres, au niveau économique, social, artistique et culturel, pour un cadre de vie durable, intelligent et de qualité.

Découvrez votre cadre de vie !

oai.lu

architectour.lu bhp.lu
guideoai.lu laix.lu

Contacts et adresses utiles



OAI - Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils

Forum da Vinci
6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg
Tél: (+352) 42 24 06
E-mail: oai@oai.lu
Web: www.oai.lu



ALLIA Insurance Brokers

1 rue de la Poudrerie
L-3364 Leudelange
Tél: (+352) 27 86 23 46
Gsm: (+352) 661 500 304
E-mail: oai@allia.lu
Web: www.allia.lu